confiance. Le bon droit des directeurs de spectacles de province finira par triompher. La « suppression logique du droit des pauvres » retient particulièrement l'attention de M. Alphonse Franck qui recommande également aux directeurs de spectacles une union féconde et généreuse.

MM. PATY, au nom de l'« Union des Artistes », CESBRON, représentant de la Fédération des Travailleurs du Spectacle, présentent quelques objections ou revendications. Puis, M. Albert CARRE déclare le Congrès terminé.

La réception de la Municipalité lilloise

Elle eut lieu dans le grand fumoir-rotonde du Grand-Théâtre M. FAVIERES, adjoint, y représente officiellement le Maire de Lille, Roger Salengro, retenu à Paris. « Lille est fière, déclara-t-il, d'avoir été choisie comme lieu de réunion par les Congressistes. Le Spectacle et l'Art vivant tout entier, sous ses différentes formes : au Théâtre, au Music-Hall, au Cinéma. Grâce à vous, Messieurs, les plus grands artistes peuvent manifester la grandeur, la beauté de leur talent. Vous êtes des animateurs. C'est surtout à ce titre que je vous salue. »

Un mot aimable de M. Alphonse FRANCK, et l'on prend les vins d'honneur.

Le banquet

Il eut lieu à l'Hôtel Maréchal, réunit les personnalités précitées, sous la présidence de M. Albert CARRE. MM. HUDELO, Préfet du Nord, PLANQUE, Secrétaire général de la Mairie de Lille y figuraient également.

A l'heure des toasts, M. MAURET-LAFARGE excuse un certain nombre de personnalités empêchées dont MM. H. Auriol, A. Ledru, Alphand, Messager, Chevenot, Coote, Rasimi, Roger Salengro, maire de Lille.

A MM. Gervois, Boulay, Durand, Hermez, P. Frady, directeur des spectacles de Lille, M. Mauret-Lafarge adresse ses remerciements pour l'organisation du Congrès.

Il adresse l'expression de sa gratitude au Ministre des Beaux-Arts qui a délégué M. Albert Carré, l'un des plus illustres animateurs du Théâtre.

Les remerciements de l'orateur vont encore au Préfet du Nord, à la Ville de Lille, à MM. Cesbron, Paty, aux personnalités présentes. « Notre grande ambition, — continue M. Mauret-Lafarge est de vouloir la justice ».

Le président de la Fédération des Directeurs de spectacles de province remercie encore M. Février, député du Rhône, de son action au Parlement.

Relatons spécialement que, fort aimablement, M. MAURET-LAFARGE termina en faisant encore l'éloge de M. Paul FRADY, directeur de l'Opéra de Lille, qui réalisa depuis deux ans de si belle besogne artistique à Lille, et se dévoua tant pour l'organisation de ce Congrès.

M. HUDELO, Préfet du Nord, dit sa reconnaissance à ceux qui vinrent dans ce département de labeur, et dit l'intérêt qu'il porte à la cause du spectacle. Le Préfet du Nord lui aussi, rend un éclatant hommage à M. Paul Frady, directeur de l'Opéra de Lille, « artiste fervent, réalisateur magnifique ». D'autres éloges vont à M. Boulay, directeur de l'Alhambra de Lille, aux directeurs de Cinéma de la région, encore davantage à MM. Albert Carré, Alph. Franck, O. Dufresne.

Un autre discours est prononcé par M. FAVIERES, adjoint au Maire de Lille, — « l'art est le premier aliment du peuple », — déclare M. Favières, qui remercie encore les Congressistes d'avoir choisi Lille comme lieu de réunion. « A Lille, vous avez de fervents amis, — dit l'adjoint au Maire de Lille, — et qui se feront un devoir de vous encourager. »

La série des discours se continue par celui très spirituel de M. Alphonse FRANCK, de celui de M. O. DUFRESNE qui réclame la détaxation du spectacle, de M. BREZILLON, au nom des Cinémas, de M. JOSE GERMAIN, au nom des auteurs de Théâtres. Cet orateur déclare : « Si notre aide vous est nécessaire pour organiser des galas de création en province, vous pouvez compter sur nous, nous ferons alors ensemble du Théâtre sain, bien composé, quelque chose de bien français, c'est-à-dire de sensé.

M. FEVRIER, député du Rhône, fait valoir combien l'art du spectacle est un élément nécessaire d'éducation pour le peuple, et combien à ce point de vue il mérite d'être encouragé.

M. Albert CARRE, enfin, au nom du Ministre et de l'Administration des Beaux-Arts lève son verre à l'Association des Directeurs de Spectacle.

— En fin de banquet, un superbe souvenir est offert à M. Oscar Dufresne, par MM. Paul Frady, Durand, au nom des directeurs de spectacles de Lille, et en reconnaissance des services rendus à la cause du spectacle en province.

La contribution volontaire dans le Nord

Parmi les versements qui viennent d'être effectués à la Préfecture du Nord, pour la Contribution volontaire, nous relevons les noms des donateurs suivants : Compagnies réunies des Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 100.000 fr. ; M. Georges Despret, administrateur-délégué, 10.000 fr. ; les membres du Conseil d'administration de la même Société, 25.000 fr. ; M. Williot Jules, industriel à Poix-du-Nord, 5.000 fr. ; la commune de Boussois, 1.000 fr. ; M. Derkenne Gaston, maire de Feignies, 1.000 fr. ; M. Blanchard Alfred, de Pont-sur-Sambre, 1.000 francs ; les huissiers de l'arrondissement de Douai, 2.000 fr. ; les étudiants de l'Ecole des Industries agricoles, à Douai, 850 fr. ; M. Mathieu Jules, adjoint au maire de Douai, 1.000 fr. ; la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtimens de Douai et de l'arrondissement, 1.500 fr ; Mathurin Henri, entrepreneur à Douai, 3.700 fr. ; Watterlot César, ingénieur à Douai, 1.000 fr. ; Personnel des Ponts-et-Chaussées (service maritime), de Dunkerque, 2e versement, 1.795 fr. ; Commune de Wallon-Cappel, 1.834 fr. ; Commune de Staple, 2.238 fr. ; M. Gaston Huyghe, d'Hazebrouck, 1.000 fr.

LEGION D'HONNEUR

De l'« Officiel » :

« Est nommé chevalier de la Légion d'honneur : M. VAGOGNE, percepteur hors classe à Comines, 48 ans de services. Appelé et maintenu sur sa demande après 40 ans de services dans un poste des Régions libérées, n'a cessé d'apporter, en dehors de ses attributions, une collaboration active et efficace à l'œuvre de reconstitution ».

M. Vagogne est le père du distingué secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer du Nord.

Le problème de la gare de passage de Lille

UNE IMPORTANTE ENTREVUE A EU LIEU HIER A PARIS

Roger Salengro, maire de Lille, avait pris l'initiative d'une conférence, hier, à Paris, pour procéder à un dernier examen du problème de la gare de passage.

L'accompagnaient : Balavoine, Bonduès, adjoints aux travaux ; Willems, adjoint aux finances ; M. Cochez, ingénieur en chef des travaux de la ville.

Assistaient à la conférence : Lebas, député-maire de Roubaix ; M. Mahieu, sénateur, président du Conseil supérieur des Chemins de fer ; Gilles-Cardin, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, directeur du Contrôle au ministère des Travaux publics.

La conférence se tint rue d'Amsterdam, au siège du Conseil supérieur des Chemins de fer

De ces travaux, il résulte :

1° Que l'entente entre les administrations municipales de Roubaix et de Lille est conclue ; 2° Que l'autorité supérieure couvre entièrement la Ville de Lille. Ainsi se trouvent jugées les attaques de M. Ch. Delesalle et les déclarations tendancieuses de la Chambre de Commerce.

AUJOURD'HUI REUNION DES MAIRES A LA PREFECTURE

La réunion annoncée pour l'examen de cette importante question a lieu aujourd'hui samedi 12 juin, à 15 heures, à la Préfecture du Nord.

Sont convoqués à cette réunion :

MM. les Maires des communes visées à l'enquête ordonnée par arrêté préfectoral du 2 juin 1924 : Haubourdin, Hellemmes, La Madeleine, Lambersart, Lezennes, Lomme, Loos, Ronchin, Saint-André, Sequedin.

MM. les Maires des communes autres, situées dans un rayon de 15 kilomètres de Lille : Annapes, Ascq, Pérenchies, Santes, Seclin, Templemars, Tressin, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Wavrin. Et invités à y assister MM. les Maires de Roubaix et Tourcoing.

Achetez chaque Dimanche pour exercer facilement chez vous tous les métiers SYSTÈME D

Après le Conseil de la S. D. N.

VANDERVELDE EXPRIME SA SATISFACTION DES RESULTATS OBTENUS

Vandervelde, à son retour de Genève, a reçu les journalistes bruxellois. Il a constaté l'importance au point de vue de la paix, de l'accord conclu entre l'Angleterre et la Turquie, dans la question de Mossoul ; il s'est félicité de la levée, pour l'Autriche, et de la levée en partie, pour la Hongrie, du contrôle de la Société des Nations de l'intervention du conseil en faveur des réfugiés de Bulgarie. Il a relevé qu'il y a eu unanimité au conseil pour souhaiter que l'entrée de l'Allemagne ne coïncide pas avec le départ ou le désintéressement du Brésil et de l'Espagne et qu'il y a eu entre les représentants belges et français, constatation du vif désir commun, de voir les deux pays se concerter pour prendre des mesures en vue de la défense du franc.

LE REGLEMENT DES DIFFERENDS INTERNATIONAUX

Dans la dernière séance du Conseil de la S. D. N., M. Bénès, ministre des Affaires Etrangères de Tchéco-Slovaquie a communiqué à ses collègues, un important rapport sur le règlement pacifique des différends internationaux, l'arbitrage et la sécurité, qui a été approuvé unanimement et sans débat.

POURSUITES CONTRE LE HONGROIS QUI GIFLA LE COMTE BETHLEN

Le Parquet de Genève vient d'être saisi de la poursuite pénale dirigée contre le journaliste hongrois Ivan de Justh qui, à la S.D.N. gifla le comte Bethlen.

L'acte commis par Justh tombe sous le coup de l'art. 43 du code pénal fédéral qui prévoit une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et deux mille francs d'amende. Il est possible que le gouvernement hongrois demande l'extradition de Justh qui est condamné par défaut à Budapest à deux ans de prison pour détournements.

M. CHARLES DUMONT REND COMPTE DE SA MISSION AU MAROC

M. Charles Dumont, rapporteur du budget de la guerre, a rendu compte à la Commission des finances du Sénat de la mission qui l'a retenu un mois au Maroc.

Il a tracé les lignes principales du rapport qu'il fournira au Sénat à propos du prochain cahier de crédits militaires.

M. Charles Dumont a examiné en terminant, quelle politique indigène, quels programmes économique et militaire avaient chance de rendre définitifs les résultats obtenus au Maroc.

Il a ensuite déclaré : « Nous n'avons rien à faire sur le détroit de Gibraltar ; rien non plus pour le moment à changer au statut de Tanger. Aucune puissance étrangère n'aura donc à se préoccuper des arrangements prochains qui resteront strictement franco-espagols. »

IMPORTANTS CHANGEMENTS INTERESSANT LES ABONNES DU TELEPHONE

Un décret procédera prochainement au « réaménagement » des différentes redevances attachées à l'abonnement téléphonique : part contributive de premier établissement, entretien et droit d'usage compris dans la redevance d'abonnement, mais que pour des raisons de budget l'administration ne peut encore retenir à sa charge.

Néanmoins, le décret en question modifie *franchement la législation actuelle* en vue de préparer pour l'avenir la fourniture gratuite des lignes à l'intérieur d'un certain périmètre. Pour les réseaux des départements, la part contributive est légèrement diminuée et tablée sur des distances à vol d'oiseau et non plus d'après le parcours réel des lignes. Ce sacrifice aura pour avantage d'opérer peu à peu, par l'afflux d'abonnés nouveaux et leur rattachement aux centraux devenus nécessaires, le resserrement des réseaux actuels d'un entretien déficitaire.

Le lock out de Dunkerque

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le lendemain, dès qu'il eut connaissance de la décision des dockers, le Comité de Défense adressa une lettre au Syndicat, disant **que les patrons supprimaient le travail à la tâche et accordaient un salaire de base de 37 francs par jour pour tous les ouvriers sans distinction et pour un travail normal fourni.**

Un délai de réponse de 48 heures était fixé après lequel le « lock-out » en cas de silence des ouvriers, serait irrémédiablement prononcé.

Jeudi soir, avant l'expiration du délai, les affiches annonçant le lock-out pour le lendemain étaient placardées.

Les dockers se réunirent en assemblée générale, et décidèrent de se rendre quand même aux chantiers, ce qu'ils firent hier matin.

La décision patronale fut maintenue.

Telle est l'origine du conflit.

Ce que disent les ouvriers

Nous avons rencontré hier Geus, secrétaire du Syndicat des Travailleurs du Port et lui avons demandé son opinion sur le conflit. Voici ce qu'il nous a répondu :

« Les revendications des ouvriers du port portent sur plusieurs points d'importance secondaire à discuter, mais il est un point sur lequel nous restons intransigeants.

» C'est celui de la **suppression du travail à la tâche que veulent imposer les patrons. Les employeurs offrent de remplacer les barèmes en vigueur par un salaire de base fixe de 37 francs par jour. Ce salaire nous a été promis. Il nous est donc dû. Quant au travail à la tâche, nous demandons son maintien et l'adaptation de ses barèmes au coût actuel de la vie, d'après le coefficient.**

C'est pour le triomphe de notre revendication que nous considérons comme légitime, que nous lutterons jusqu'à complète satisfaction, dans la bataille que nous n'avons pas déclanchée, mais qui, comme vous le savez, nous a été imposée ».

La thèse patronale

De son côté, M. P. Collet, président du Comité de Défense du Port, nous a exposé la thèse patronale, qui est celle-ci :

« Jusqu'à présent, nous dit-il, certains travaux étaient effectués à la tâche, d'autres à la journée.

Si nous voulons supprimer le salaire à la tâche, voici pourquoi :

Le salaire aux pièces présente de multiples difficultés d'application et a suscité jusqu'à présent une infinité de conflits, tant pour les prix accordés que pour le nombre d'hommes à occuper dans les équipes.

Pour éviter ces inconvénients, nous avons décidé **de supprimer les tarifs et de mettre les salaires à la journée. Les travaux faciles seront rétribués sur la base de 37 francs demandés. Pour les travaux pénibles, difficiles, ou sales, on accorderait une prime d'après une échelle à établir d'un commun accord.**

Il serait d'autre part, bien entendu, que ces salaires et primes varieraient suivant le coefficient du coût de la vie.

Le salaire de 37 francs accordé pour huit heures effectives de travail, est basé sur le coefficient actuel !.. Nous croyons que ces conditions sont supérieures à celles accordées dans tous les autres ports français et belges ».

M. Collet nous dit aussi que le Comité de Défense tiendra énergiquement à maintenir dans les silos et sur les élévateurs, les ouvriers actuellement occupés, même s'ils ne sont pas syndiqués.

Où en est le conflit

Voici donc, d'après les deux thèses, comment se présente le conflit.

Dans le courant de la nuit de jeudi à vendredi, une douzaine de navires ont quitté le port, mais hier, un seul vapeur, le « Jacques-Schiaffino » est sorti à la marée.

Au Port, d'autre part, aucun travail n'a été effectué, sauf au Frigorifique, où une douzaine de dockers ont été quelques heures occupés.

On peut donc considérer le lock-out comme général.

Dans le courant de la journée d'hier, les dockers sans travail ont tenu deux réunions, à la salle l'Avenir, la première dans la matinée, où ils ont examiné les barèmes à présenter, l'autre au début de l'après-midi, qui a été consacrée à l'examen de la situation créée par le lock-out.

A l'issue de cette réunion, de 15 à 17 h., les dockers ont défilé dans le calme par les rues de la ville, au nombre d'un millier environ.

En résumé, la première journée du lock-out s'est déroulée dans le calme.

Ils se rendirent notamment vers le quai de départ, où on leur avait assuré qu'à bord du vapeur « Lelly » des manipulations étaient effectuées par le personnel du navire. On invita les membres de ce dernier à se solidariser avec les dockers, ce qui fut fait aussitôt et l'incident prit fin.

On signale d'autre part que le geste des dockers a été approuvé par le Syndicat autonome des inscrits maritimes. Ceux-ci l'ont du moins fait connaître.

Aucun signe n'a été observé en faveur d'une détente. Les dockers sont fermement décidés à lutter. Les patrons ne semblent pas vouloir céder. Le confit continue. Que durera-t-il ? A quand la solution ? Ce sont les questions qui se posent.

Puisse l'accord ne pas tarder à se faire, dans l'intérêt des deux parties en cause, et dans celui de la grande cité maritime.

Marcel POLVENT.

LES OUVRIERS CHARBONNIERS SE SONT MIS EN GREVE

A bord des bélandres, quai au Bois, le travail de déchargement a cessé brusquement.

Les charbonniers ont réclamé une augmentation de salaire de 3 fr. 75 à la tonne pour le travail en cale et de 5 fr. 20 à la tonne pour le tranport en ville.

Jusqu'ici, ils recevaient un salaire minimum de 34 fr. Les patrons leur ont proposé 37 fr. ; ils n'ont pas accepté.

Les anciens salaires étaient de 6 fr. 50 à la tonne travail en cale et de 12 fr. 25 à la tonne pour le transport en ville.

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Intervention de M. Briand

M. BRIAND intervient alors et dit son étonnement de voir un communiste déclarer ouvertement préférer la tyrannie d'un Abd el Krim au régime d'autonomie dont bénéficient les tribus rifaines et au régime de protection de la France sur le Maroc.

« Les Marocains, eux-mêmes, reconnaissent les bienfaits de la protection française », ajoute-t-il.

Pas de conférence internationale au sujet de l'Afrique

M. DORIOT pose alors de nombreuses questions sur les traités franco-espagnols pour régler les affaires économiques et politiques du Rif.

Le Président du Conseil lui répond brièvement et rectifie avec fermeté les déclarations du député communiste. **Il déclare notamment qu'il n'y a aucune espèce de raison de convoquer une conférence internationale pour régler le statut de l'Afrique du Nord.** Il dément les transactions possibles pour l'Italie, dont l'attitude, ajoute-t-il, a été correcte.

Après un dernier mot de M. DORIOT, qui maintient l'opinion de son parti sur la victoire française du Maroc qui menace la paix, dit-il, la séance est levée.

Le débat sur les marchés de l'aviation est terminé

Au cours de la séance d'hier matin, la Chambre a terminé le débat sur les marchés de l'aéronautique dans les conditions suivantes : M. Gamard, rapporteur, demanda qu'il soit ajouté la motion Guilhaumon adoptée jeudi et que la Commission accepte des conclusions invitant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer une collaboration plus étroite entre l'aéronautique et les services utilisateurs ; à organiser un atelier-témoin et à utiliser les ateliers de l'Etat pour établir les prix de revient à introduire dans les marchés des clauses plus précises et à revenir pour les acomptes à une interprétation plus exacte des règlements pour éviter les abus constatés.

M. Painlevé accepta ces conclusions modifiées dans le sens qu'il souhaitait et la motion fut votée dans son ensemble à l'unanimité.

Au Sénat

Au début de la séance qu'il a tenue hier après-midi, **le Sénat a voté par 274 voix contre 6 le projet de loi ouvrant un crédit de 500.000 francs pour le voyage du Président de la République à Londres.**

On a ensuite repris la discussion sur la révision du code de justice militaire. Les articles 13 à 99 furent successivement adoptés avec le texte de la commission. Ils ne donnèrent lieu qu'à de brèves discussions. Puis la suite de la discussion fut renvoyée à mardi et la séance levée.

LE COUP DE FUSIL MORTEL DE BILLY-MONTIGNY

Nous avons relaté le drame qui s'est déroulé à Billy-Montigny. Emile Bouillez, qui tua par imprudence sa fiancée, Mlle Adrienne Dubeauquesne, d'un coup de fusil à la tête, a été conduit hier, vendredi après-midi, au Parquet de Béthune. M. Jacques, juge d'instruction, lui fit subir un bref interrogatoire et le fit écrouer ensuite.

Bouilliez a manifesté de vifs regrets.

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

De « L'Officiel » : Des médailles d'honneur sont décernées aux employés et ouvriers civils des établissements relevant du département de la guerre, savoir :

Médaille de vermeil. — M. Denuvelacre, Magasin central de LILLE, ouvrier manutentionnaire, 38 ans de services ; M. Lemaire, Magasin central de LILLE, 39 ans de services ; M. Simon, Chefferie du génie de DUNKERQUE, employé de bureau principal, 39 ans de services ; M. Vroome, Chefferie du génie de Dunkerque, dessinateur, 37 ans de services.

Médaille d'argent. — M. Laurent, Magasin central de LILLE, ouvrier manutentionnaire, 33 ans de services ; M. Lemoine, Chefferie du génie de LILLE, employé bureau de 1re classe, 35 ans de services ; M. Bergier, Chefferie du génie d'AMIENS employé de bureau principal, 33 ans de services ; M. Cuelle, Chefferie du génie d'AMIENS, casernier 1re classe, 39 ans de services ; M. Bougamont, Parc d'artillerie régional de DOUAI, manœuvre, 34 ans de services ; M. Petit, Parc d'artillerie régional de DOUAI, manœuvre, 34 ans de services.

Médaille de bronze. — M. Poulet, 30 ans de services ; M. Prudhomme, 30 ans de services ; M. Wecierre, 30 ans de services ; M. Millamon, 30 ans de services ; M. Lepingle, M. Francq, M. Grébert 30 ans de services, tous trois occupés à la Poudrerie Nationale ESQUERDES ; M. Obry, Magasin central LILLE, expert, 30 ans de services ; M. Bara, Chefferie génie ARRAS, casernier 1re classe, 32 ans de services.

Le feu dans une usine de vernis à Lille

30.000 KILOS D'HUILE SE SONT ENFLAMMES ET ONT CAUSE POUR PLUS DE 400.000 FRANCS DE DEGATS

Un violent incendie, dont les causes sont inconnues, s'est déclaré hier, vers 18 h. 10, dans l'une des dépendances de l'usine de couleurs, vernis, céruse et minium de la firme J. Dubreucq-Pérus et Cie, rue de Marquillies, 33, à Lille et dont les bureaux se trouvent à Fives, rue Pierre-Legrand, 268.

AU FEU !

L'usine en question s'étend sur une grande superficie, entre la rue de Marquillies, au Faubourg d'Arras, et la voie ferrée de Lille-Béthune.

Elle est constituée par plusieurs corps de bâtiments sans étage, séparés les uns des autres. C'est d'ailleurs ce qui a permis de localiser le sinistre.

Les ouvriers avaient quitté le travail depuis dix minutes et les feux étaient éteints. Deux employés, qui étaient encore là et qui s'apprêtaient à partir, remarquèrent de la fumée qui sortait de la toiture de la raffinerie d'huile.

S'étant approchés, ils constatèrent que les dix cuves, qui renfermaient 30.000 kilos d'huile de lin s'enflammaient successivement.

Aussitôt, ils donnèrent l'alarme et l'on prévint les sapeurs-pompiers de la caserne Malus.

PAS D'EAU !...

Pendant ce temps, le personnel, aidé de quelques hommes de bonne volonté, essayèrent d'organiser les premiers secours avec le matériel d'incendie que possède la maison. Malheureusement, la pression d'eau faisait défaut. A ce moment, les sapeurs-pompiers arrivaient avec leur matériel.

Les bouches d'eau se trouvant très éloignées, ce n'est que vingt minutes plus tard que l'on put utilement combattre l'incendie.

L'huile enflammée qui coulait sur le sol communiqua le feu à une pièce contiguë à la raffinerie où se trouvaient la machine à vapeur, la station électrique et deux malaxeurs.

UNE MAISON VOISINE FLAMBE

L'incendie prit rapidement de l'extension et afin de préserver les bâtiments voisins on fit des barrages en serre pour maintenir l'huile en feu qui menaçait de s'étendre partout.

De l'autre côté de la raffinerie incendiée, se trouvait une petite maisonnette occupée par les époux Dumez et leur enfant et dont le propriétaire est M. Pintelon.

Sous l'action du feu, la toiture de cette masure s'enflamma. Grâce au concours des voisins, on put sauver une partie du mobilier.

Après plus d'une heure d'efforts, nos soldats du feu, que commandaient le commandant Crombet, le capitaine Viseur et le lieutenant Leleu, purent enfin se rendre maîtres du feu. On vit alors un épais nuage de fumée qui s'éleva et pendant plusieurs heures obscurcit le ciel, dégageant une odeur âcre.

LES DEGATS SONT IMPORTANTS

La raffinerie d'huile, la salle de machines et le matériel qui s'y trouvait sont presque entièrement détruits. On peut dire approximativement que les dégâts pour la maison Dubreucq-Pérus et Cie sont évalués à 400.000 francs environ, dont 200.000 fr. pour l'huile.

Les dégâts occasionnés à la maison de M. Pintelon et au mobilier des époux Dumez peuvent être estimés à 8.000 francs.

M. Fairise, commissaire de police et ses secrétaires Durot et Abraham, s'étaient rendus sur les lieux pour enquêter sur les causes de cet incendie.

Le service d'ordre était dirigé par l'inspecteur principal Bourdon.

Disons en terminant que M. Dubreucq nous a assuré qu'il n'y aurait pas de chômage pour le personnel de son établissement.

Il y a trois ans, un incendie du même genre avait également détruit un bâtiment dans la même usine.

LA SOCIETE MONITO — Agence de LILLE, 7 bis, rue des Buisses. — construit des avertisseurs qui signalent tout commencement d'incendie en quelques secondes.

ABD EL KRIM SERAIT DEPORTE EN CORSE

Les généraux Simon, Sanjurjo, qui sont attendus à Paris, ont constaté au cours des conversations qui ont suivi leur enquête au Maroc, qu'aucune divergence de vues n'existait entre la France et l'Espagne.

On envisage divers lieux de déportation pour Abd el Krim. On parle en particulier de la Corse.

D'autre part il n'est pas improbable qu'une partie de la fortune du rogui soit employée à indemniser les familles d'officiers espagnols morts en captivité à la suite de mauvais traitements.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

EN DEUX LIGNES

Amiens. — Arrêtée jeune allemande qui déroba 10.000 fr., bijoutier parisien, son patron.

Rambouillet. — 3 voleurs détenus prison, ont assommé un gardien et ont pris la fuite.

Tours. — Le ferm. Bellanger, assom. à coups marteau par son fils, croit-on. Ce dernier gardé à vue.

Valparaiso. — Cours tempête, 9 nav. coulés, cote de Chili. Il y aurait nombreuses victimes.

Berlin. — Reichstag a repoussé motion méfiance communiste contre chancelier.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LE GAZ PROVOQUE UN INCENDIE

Jeudi, vers 22 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Blanckeart Georges, cordonnier, demeurant à Roubaix, rue Cugnot, 26. Les pompiers qui avaient été appelés n'eurent pas à intervenir. Le feu, provoqué par une fuite du compteur à gaz fut rapidement éteint. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à deux-cents francs environ.

LA SOCIETE MONITO — Agence de LILLE, 7 bis, rue des Buisses — construit des avertisseurs qui signalent tout commencement d'incendie en quelques secondes.

UNE FILLETTE SE BLESSE EN JOUANT

Hier, vers 13 heures 30, Mlle Jusy Bernadette, âgée de 12 ans, demeurant avec ses parents, 42, rue du Fort, jouait avec de petites camarades dans la cour de l'école de la rue Saint-Vincent.

Soudain, alors qu'elle était engagée dans une partie de saute-mouton, elle prit mal son élan et fit une chute.

Elle tomba si malheureusement qu'elle se fractura l'avant-bras droit.

M. le docteur Dubois s'empressa de lui prodiguer ses soins, puis il la fait admettre à l'hôpital La Fraternité.

Bock Meyerbeer VENDEZ .... LE BOCK

COMME IL AVAIT BU...

Un agent de police, de passage rue des Fleurs, rencontrant M. Z... C..., 59 ans, demeurant rue Alma, à Roubaix, en état d'ivresse et semblant chercher son chemin, lui indiqua celui du poste de police, où un procès-verbal fut rédigé à sa charge.

LES CARREAUX... S'ENVOLENT

M. Planquart, entrepreneur, demeurant à Roubaix, 4, rue de la Perche, a déposé une plainte pour vol contre un de ses ouvriers, Brilman Polydore, 28 ans, manœuvre, qui occupé à l'usine A. Prouvost, rue du Collège, avait dérobé des carreaux au préjudice de son patron.

Un procès verbal a été rédigé à sa charge.

Exiger **L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX.** La meilleure et la plus économique, litres et 1/2 litres garantis.

INFRACTION A ARRETE D'EXPULSION

La police a arrêté hier M. Detrie Camille, né à Namur le 31 juillet 1886, exerçant la profession de lamineur, qui venu en France a été appréhendé en vertu d'un arrêté d'expulsion pris contre lui.

RETOUR DES CORPS DE SOLDATS MORTS EN CAPTIVITE

Vendredi, sont arrivés, en gare de Roubaix, les corps du brigadier Vanheessche, du 1er R.A.P. et du tambour Hanton Etienne, du 145e R. I., décédés tous deux en Allemagne, alors qu'ils étaient en captivité, et dont les familles ont sollicité le retour en vue de leur réinhumation définitive dans le terrain spécial du cimetière de notre ville.

L'EXCURSION CYCLISTE DU NORD TOURISTE

C'est dimanche qu'aura lieu l'excursion organisée vers Comines, avec le concours de la Fanfare Cycliste. Départ de Roubaix, Grand'Place, à 7 heures. Jonction avec Tourcoing, au carrefour de la Croix, Gravier de Bondues, à 7 h. 30. Aller par Linselles, Wervicq. Petit déjeuner à Comines. Tombola.

Pour le retour, départ de Comines à 10 h. 30. Itinéraire par Wambrechies, chemin stratégique, Mouvaux. Au total 36 kilomètres. Capitaines de route : MM. Albert Renard, Kerkens, Delannoy.

FORCE MOTRICE
disponible immédiatement
MACHINES A VAPEUR fixes et demi-fixes
LOCOMOBILES — MOTEURS
VENTE ET LOCATION
Établissements V. SAELEN, Lomme-lez-Lille
Téléphone Lille 24.39 11.108

CONCERTS D'ETE

Programme du concert public d'été, qui sera donné au Parc de Barbieux, le dimanche 13 juin, de 16 heures à 18 h. 30, par la « Philharmonique du Jean-Ghislain » et la Société chorale « La Cœcilia Roubaisienne » :

Première partie. — 1. Américan Parade (Frémeaux) ; 2. Mascarade : Cortège ; Arlequin et Colombine ; Famille Polichinelle, menuet ; Mandolinistes, sérénade ; Final, défilé (Lacôme) ; 3. Fantaisie, polka pour clarinette, soliste, M. José Gothaels (J. de Nattes).

Deuxième partie. — 1. Jeanne Maillotte, ouverture (Reynaud) ; 2. Marche Triomphale (Van Remortel) ; 3. Yanda, valse (Lebert) ; 4. Carnaval parisien (Popy).

Entre la première et la deuxième partie, concert par la Société chorale « La Cœcilia Roubaisienne » : 1. Jalouse nuit (Laurent de Rillé) ; 2. Le Rossignol (Grétry) ; 3. Sérénade d'hiver (Saint-Saëns).

Programme du concert qui sera donné à l'Hospice de la rue de Blanchemaille, le dimanche 13 juin, de 11 heures à midi, par l'Harmonie du Moulin :

1. L'Union, marche militaire (Alfred Mahy) ; 2. Macdala, ouverture (Morand) ; 3. L'Ombre, fantaisie sur l'opéra (Flotow) ; 4. Fête joyeuse (Bajus) ; 5. Les Saltimbanques, fantaisie (Ganne).

Pensionnat Pinchart

Par suite de la grève des tramways, les élèves du **Pensionnat PINCHART à HAUBOURDIN**, allant en permission de quinzaine, le samedi 12 courant, prendront le train de 4 h. 51 à la gare d'Haubourdin et arriveront à 5 h. 20 en gare de LILLE, où leurs parents sont priés de les attendre.

Au retour, le lundi 14, ils devront prendre le train de 8 h. 30 gare de Lille, où un surveillant les attendra et les accompagnera jusqu'à l'école.

FEUILLETON DU 12 JUIN 1926. — N° 41

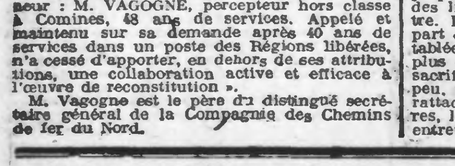

— Lequel ?

— Je ne savais pas alors, mais je sais maintenant, dit Adeline.

— Le mien ?

— Oui, madame la comtesse.

— Mon Dieu !... soupira Solange.

Elle revoyait la soirée sanglante, le jardin nocturne, la retraite d'amour doucement éclairée, le meuble des lettres forcé par des mains brutales. Elle, maintenant, revoyant ces mains de rustre, la silhouette trapue... Elle se rappelait l'obéissance immédiate, presque mécanique, aux ordres du maître.

— Cet homme est l'instrument aveugle d'un autre, murmura-t-elle.

Même à la confidente qui l'écoutait, elle ne nomma pas cet autre. Mais les féroces légendes la traversèrent, la laissant bouleversée et frissonnante, — le récit de lointaines expéditions où serait né, parmi de tragiques aventures, le dévouement du soldat Gervais à son chef Maxime d'Herquancy.

— Madame, reprit Adeline — qui s'effraya de la terreur où Solange s'enfonçait, muette, les yeux fixes,— nous pouvons nous estimer heureuses que Tiennot ne soit pas entre les mains de ce bandit.

Elle raconta la tentative d'enlèvement. Tout s'éclairait aux yeux de la mère, du moins tout ce qui était souffrance passée, péril futur, car le mystère demeurait aussi profond quant au sort de son enfant. La seule lueur d'espérance consistait en ceci, que le petit Etienne avait été emmené des Gressets par son père. Mutuellement, les deux femmes se communiquaient les déductions rassurantes de cette circonstance. Elles évitaient de se montrer le fond de leur angoisse, de se confier la réflexion qui les obsédait : Pourvu qu'une haine si ingénieuse n'ait pas découvert l'enfant dans l'abri où son père l'a placé !

Pour Solange, qui avait vu tous les effets de cette haine, une telle crainte était plus terriblement significative que pour Adeline. Mais la comtesse ne dévoila pas ses suprêmes appréhensions.

— Mettrai-je mes parents en garde contre Gervais ? demanda-t-elle tout haut.

— Que leur diriez-vous, madame ? fit Adeline. Pardon, si je vous questionne... Mais, je vous en supplie, ne leur parlez pas de moi.

— C'est pourtant le seul crime dont je pourrais charger ce malfaiteur. Il le faut, Adeline. Vos motifs de silence n'existent plus.

— Ils existent aussi longtemps que nous ne retrouverons pas Tiennot.

— Mais le danger, pour mes parents, de se fier à un tel bandit ?

— Le danger n'existe que pour votre fils.

— Et pour vous, ma pauvre Adeline.

— Frédéric me défendra.

— Voulez-vous les remettre en présence ?

— Madame la comtesse, j'ai reconquis le respect de ceux qui me connaissent. Je ne veux pas que ma honte soit étalée. A quoi cela servirait-il ? Sait-on les paroles qui courent quand des histoires pareilles sont dans toutes les bouches ? Cela pourrait rebuter Frédéric. Puis, si coupable que soit Gervais, il a une femme. Que vos parents le chassent, elles souffriront au double : perdant son gagne-pain et sa confiance dans son mari... Sacrifier une innocente... Si encore cela nous rendait Tiennot... je ne dis pas.

Solange réfléchissait.

— Madame la comtesse me trouve bien osée ?... balbutia la jeune nourrice.

— Non, Adeline. Ce que vous dites est juste. Vous êtes pleine de droiture et de sens. Il n'y a rien à faire contre Gervais pour le moment. N'excitons pas les loups tant que mon pauvre petit enfant chéri n'est pas hors de leur atteinte.

Ceci résolu, Mme d'Herquancy mit fin à la conversation.

— J'ai hâte, expliqua-t-elle, d'accomplir une démarche dont j'espère beaucoup. Il se pourrait que j'eusse même tout de suite — là où je vais — des nouvelles de Tiennot. Songez s'il me tarde de m'y rendre.

— Allez vite, madame la comtesse... Et moi, comment saurai-je ?...

— Vous pensez bien que je vous tiendrai au courant. Bonne Adeline, si je pouvais vous confier de nouveau mon Etienne. Ah ! bientôt nous l'aurons... C'est impossible autrement... C'est vous qui l'élèverez... Vous nous suivrez en Italie avec votre chère petite Marthe.

Elle oubliait Frédéric, les champs de roses et de lauriers de l'horticulteur, l'amour et le mariage qui retiendraient la jeune villageoise dans les campagnes françaises, parmi les claires verdures, les futaies ondoyantes, sous les ciels soyeux et légers.

Solange voulut qu'elle l'accompagnât par le grand escalier, jusqu'à la voiture, sous la voûte.

— Montez, lui dit-elle devant le valet de pied qui tenait la portière ouverte. Je vais dans votre direction, au boulevard Saint-Germain. Là, comme j'ai une visite un peu longue à faire, je vous laisserai le coupé, qui vous mettra gare de Lyon. Ainsi vous gagnerez peut-être un train. Vous verrez plus tôt votre mignonne.

Les domestiques, habitués à la bienveillance et aux généreuses impulsions de leur maîtresse, s'étonnaient moins qu'Adeline, presque tremblante de confusion. Elle allait pourtant, sans croire à la réalité d'une pareille faveur, suivre Mme d'Herquancy dans la voiture, quand une bruyante intervention saisit tout le monde et fit presque pointer les chevaux.

Une automobile, toute miroitante de nickel et de vernis neufs, stoppait brusquement au ras du trottoir. Un jeune larbin sauta pour ouvrir la portière à Mme d'Alligné, que son mari suivit bientôt. Sur le siège, dans une livrée de chauffeur des plus correctes, sa maigre figure énergique prenant un prestige martial sous la casquette Cronstadt, se tenait Gervais, la main au volant.

Le marquis, voyant sous la voûte d'entrée le coupé à deux chevaux, se retourna pour donner l'ordre de faire reculer l'auto, ce que le conducteur exécuta immédiatement.

— Attendez un instant, dit-il à sa femme.

Mais, avec une vivacité presque jeune, celle-ci, sans l'écouter, entra, se serrant contre le mur sur l'étroit trottoir intérieur et, de loin, disant gaiement à sa fille :

— As-tu vu, Solange ?... Hein ! C'est une surprise que ton père m'a faite. Est-elle guimbarde... Nous t'enlevons.

— Oh ! mère, que je regrette ! fit la comtesse qui, descendue de voiture, attirait Mme d'Alligné sous le vestibule. J'ai des courses urgentes...

— Raison de plus. Tu les feras plus rapidement.

— Je ne puis vous astreindre, père et vous...

— Mais si... mais si... Nous avons eu de la chance... Une minute de plus et nous ne te trouvions pas... C'est que je l'étrenne, mon auto. Ma première course a été pour toi, ma chérie. Et Bérangère, est-ce qu'elle est là ?

— Je vais vous donner Bérangère : vous l'emmènerez goûter au Bois. Puis vous reviendrez dîner à la maison. C'est entendu. Moi, il faut que je me sauve.

Elle eut quelque peine à se pénétrer de la câline insistance des deux vieillards. Les bonnes gens faisaient joujou avec leur voiture, comme des mioches avec un pantin nouveau.

Mais quand on les eut réunis avec leur petite-fille, à peine plus enfant qu'eux, et qui s'enthousiasma sur-le-champ pour l'auto, ils laissèrent Solange s'échapper.

Celle-ci remonta en voiture, près d'Adeline, à qui personne n'avait prêté aucune attention, et elle jeta au valet de pied l'adresse de M. de Mirevert. Le cocher rassembla ses rênes, et les chevaux firent résonner sous leurs fers les dalles sonores de la voûte. Puis ils franchirent le trottoir et tournèrent devant l'auto.

Gervais, attentif, reconnut Adeline à côté de Mme d'Herquancy, dans l'équipage de la comtesse. Il ne broncha pas. Sur son siège, dans son impersonnalité de serviteur bien stylé, il n'avait pas à saluer. Ses yeux mêmes ne glissèrent pas entre leurs paupières immobiles, ne suivirent pas d'un regard ces deux femmes, dont la réunion était pour lui significative. Pourtant, elles frissonnèrent. Cette mauvaise figure, malgré son impassiblité, avait trouvé moyen de leur crier sa haine.

X

UN VIEIL ORIGINAL

Solange descendit de voiture devant la maison de M. de Mirevert. Elle traversa le trottoir du boulevard Saint-Germain, franchit la grille et pénétra dans l'étroit jardin taillé de biais, à l'alignement.

Mme Grouille, dans sa loge, écarquilla les yeux devant cette belle dame. A part quelques visites faites, dans son enfance, au vieil ami de sa famille, Solange ne s'était guère montrée en cette excentrique demeure. La concierge ne la reconnaissait pas.

— Monsieur de Mirevert, s'il vous plaît ?

— Au deuxième.

— Est-ce qu'il est chez lui ?

— Il y sera si ça lui plaît. Mais ça m'étonnerait bien.

— Comment ?

— Vous ne connaissez donc pas M. de Mirevert ? fit Mme Grouille.

— Oh ! si, depuis des années.

— Alors ?

Mme Grouille, après cet « alors ? » prononcé d'un ton indescriptible, garda un silence éloquent. Son attitude, sa tête légèrement agitée de droite à gauche, disaient un pareil original, et qu'on n'aborde pas facilement... Vingt chances contre une qu'il vous ferme sa porte.

(A suivre.)